



**Les Entreprises Barrette
(Barrette-Chapais, Barretewood et Granule 777)**

Politique d'approvisionnement en matière ligneuse

Nous nous engageons à ce que nos approvisionnements en matière ligneuse proviennent de forêts où les pratiques forestières sont conformes aux exigences des programmes de certification forestière reconnus tels que FSC®, PEFC® et SFI® ou que cette matière ligneuse ne provienne pas de sources controversées telles que:

- Forêts exploitées illégalement ;
- Arbres ayant été modifiés génétiquement.
- Forêts à haute valeur de conservation menacées par les activités forestières ;
- Forêts naturelles converties en plantation ou à des vocations non forestières.
- Territoires où il y a violation des droits civils ou traditionnels, issus de lois, ententes ou traités reconnus par les autorités gouvernementales ;
- Territoire où il y a violation des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Pour ce faire, nous entendons respecter toutes les exigences légales et autres exigences applicables à nos activités d'approvisionnement en bois. Nous adhérons aussi aux conventions de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé, ainsi qu'aux mesures de lutte contre la discrimination et le harcèlement. Nous offrons par ailleurs à nos travailleurs l'égalité d'accès à l'emploi, le droit de s'organiser et de s'associer librement et un milieu de travail sécuritaire.

Les Entreprises Barrette s'engagent aussi à améliorer continuellement sa chaîne de traçabilité afin de garantir à ses clients des produits forestiers certifiés répondant aux exigences environnementales et sociales les plus rigoureuses


Benoit Barrette, Président

30 septembre 2022